

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 28 juin 2023 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents **27** membres.

23/029/VDV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DES ÉQUIPEMENTS SOCIAUX - Soutien aux équipements sociaux - 2ème répartition 2023.

23-39633-DLSVAEC

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Convention Cadre des Centres Sociaux 2023 qui a été adoptée par délibération n°22/0766/VDV du 16 décembre 2022 prévoit le montant total des subventions qui sera attribué aux Centres Sociaux au titre des dépenses d'Animation Globale et de Coordination, ainsi que la part de chacune des collectivités et institutions signataires : Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône, Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et 10 communes dont la Ville de Marseille.

L'objet du présent rapport est d'autoriser, en faveur des centres sociaux et de deux Espaces de Vie Sociale, le versement de subventions qui viennent compléter le financement d'Animation Globale et de Coordination prévu par la Convention Cadre. Sont concernés les équipements sociaux et plus particulièrement, ceux qui œuvrent sur des Zones de Vie Sociale où les difficultés et la faible capacité contributive des familles nécessitent, au moins ponctuellement, une intervention renforcée de la Ville de Marseille.

Le montant total de la dépense s'élève à 466 000 Euros (quatre cent soixante-six mille Euros) dont 58 000 Euros (cinquante-huit mille Euros) pour des associations de notre Secteur. Cette somme vient en sus du montant total des subventions attribuées aux centres sociaux et aux Espaces de Vie Sociale, sur le budget 2023, au titre des dépenses d'Animation Globale et de Coordination, à savoir 2 352 263 Euros (deux millions trois cent cinquante deux mille deux cent soixante-trois Euros) accordées par la délibération n° 23/0056/VDV du 10 février 2023.

L'octroi de participations financières aux équipements sociaux ayant déjà fait l'objet d'une convention avec la Ville, impose de modifier ces conventions au moyen des avenants ci-joints.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION N°22/0766/VDV DU 16 DÉCEMBRE 2022
VU LA DELIBERATION N°23/0056/VDV DU 10 FEVRIER 2023
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Est autorisé le versement de subventions complémentaires aux Centres Sociaux de notre secteur à valoir sur le budget 2023 :

N° Tiers	Progos	Bénéficiaire	Centre Social	Adresse	Convention	Montant annuel AGC en Euros	2ème répartition	TOTAL Année 2023 en Euros
4453	00010393	Centre de Culture Ouvrière (CCO)	Aire d'Accueil des Gens du Voyage de Saint-Menet	Chemin du Mouton 13011 Marseille	23/80286	81 055	14 000	95 055
8263	00010444	Association des Equipements Collectifs Air Bel	Air Bel	36 bis rue de la Pinède 13011 Marseille	23/80300	64 648	12 000	76 648
11591	00010445	Association des Equipements Collectifs Les Escourtines	Les Escourtines	15 traverse de la Solitude 13011 Marseille	23/80301	64 648	10 000	74 648
11577	00010454	Association Familiale du Centre Social Bois Lemaître	Bois Lemaître	Avenue Roger Salzmann Villa Emma 13012 Marseille	23/80310	57 294	10 000	67 294
17247 3	00010455	Association Centre Social Les Lierres	Les Lierres	42 avenue du 24 avril 1915 13012 Marseille	23/80311	57 294	12 000	69 294
TOTAL						324 939	58 000	382 939

ARTICLE 2

Sont approuvés les avenants ci-annexés, conclus avec les associations listées dans le tableau ci-dessus.

Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à signer ces avenants.

ARTICLE 3

La dépense, soit 466 000 Euros (quatre cent soixante-six mille Euros), dont 58 000 Euros pour des associations du secteur, sera imputée sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2023, nature 6574.2 - fonction 524 – service 03032 - action 13900910.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**